



garde d'une fille de 17ans

Par **kev**, le **21/10/2011** à **22:42**

c'est pour ma belle soeur.
ses parent sont divorcés elle vit chez son pere.
son pere étant gravement malade, elle aimerait rester vivre avec sa belle mère(si le papa vient a décédé) est ce possible si la maman demande a ce qu'elle revienne avec elle?
a t-elle une solution, une démarche a faire?
merci pour vos réponse

Par **Domil**, le **22/10/2011** à **13:56**

Il faudra, le cas échéant et si le père meurt avant ses 18 ans, que la belle-mère demande la résidence de l'enfant en requête au JAF. L'enfant aura tout intérêt à prendre son propre avocat et demander à être entendu par le juge.